

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 Avril 2018

Présents: Michel SOULES, Patrick SUBIAS, Jean BOISSELIER, Alain GUIRAUD, Robert FOURCADE, Sylvette PUEYO, Patricia BOUYSSOU, Thierry GOUT, Pascal MONIER, Patrick PUBIL, Sabine GARCIA

Pouvoirs:

Absents non excusés : MAILHE Ludovic, Cécile REYES, Nelly LEJARRE, Fatima AMRANI

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick SUBIAS.

Début de séance à 19h 25 mn

Vote du budget 2018.

Monsieur le maire donne la parole à Mr Jean BOISSELIER qui détaille chapitres par chapitres la section de fonctionnement et d'investissement comme indiqué ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses de fonctionnement</u>	883 150,39
011 - Charges à caractère général	287 447,02
012 - Charges de personnel et frais assimilés	359 800,00
65 - Autres charges de gestion courante	48 615,49
66 - Charges financières	12 255,33
67 - Valeur comptables immob – Charges exceptionnelles	12 843,00
68 - Dotations aux amort. Et aux provisions	20 000,00
022 - Dépenses imprévues	15 145,88
023 - Virement à la section d'investissement	127 043,67
<u>Recettes de fonctionnement</u>	883 150,39
70 - Produits des services, du domaine et des ventes diverses	4 291,32
72 - Travaux en régie	169 747,17
73 - Impôts et taxes	434 907,40
74 - Dotations, subventions, participations	142 937,00
77 - Produits cession immob – utre produits exceptionnels	14 855,04
013 - Atténuation de charges	20 000,00
002 - Excédent antérieur reporté	96 412,46

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	324 258,38
16 - Remboursement d'emprunts et dettes	35 548,37
21 - Immobilisations corporelles	110 212,84
23 - Immobilisations en cours	8 750,00
040 - Opé, d'ordre de transfert entre sections	169 747,17
Recettes d'investissement	324 258,38
001 - Excédent d'investissement reporté	25 641,46
10 - Excédents capitalisés	100 000,00
10 - Dotation, fonds divers et réserves	33 738,74
13 - Subventions d'investissement	24 991,51
021 - Virement de la section de fonctionnement	139 886,67

Mr le Maire demande au conseil municipal de voter le budget 2017.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération devra être prise.

Demande de subvention E.P Chemin de Montlegun

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Alain GUIRAUD qui fait part au conseil municipal que la demande de subvention concerne la rénovation et l'extension de l'éclairage public du chemin de Montlegun. Le coût des travaux s'élèvent à 16 203,95 €TTC avec une subvention de 60 % du HT soit 7 972 €à la charge de la commune

Mr le Maire demande au conseil municipal de voter

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération devra être prise.

Demande de subvention / programme d'énergie dans le TEPCV en convention avec Carcassonne Agglomération.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de voter la demande de subvention/programme d'énergie dans le TEPCV en convention avec Carcassonne Agglomération.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération devra être prise à cet égard

Convention ATD 11/ Aménagement chemin de la Madeleine.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de voter la demande de subvention ATD11 pour l'aménagement du chemin de la Madeleine. Avant de voter Monsieur Patrick SUBIAS prend la parole et informe le conseil municipal que Monsieur le Maire ne dit pas du coût de l'étude du projet qui est de 1 440,00 € pour des travaux qui avoisineraient les 200 000 €

Monsieur le Maire voudrait que le chemin de la Madeleine serve de deuxième voie d'accès pour l'hôpital. Monsieur Patrick SUBIAS refuse catégoriquement et met en avant que la commune ne doit pas se substituer au Conseil Départemental ni à l'Etat pour la création de la deuxième voie d'accès pour rejoindre le centre hospitalier.

Monsieur Le Maire demande de voter la convention ATD11/Aménagement du chemin de la Madeleine.

Le conseil municipal vote **Pour :** Michel SOULES, Alain GUIRAUD, Robert FOURCADE, Sylvette PUEYO, Patricia BOUYSSOU, Patrick PUBIL, Sabine GARCIA

Absentions : Jean BOISSELIER, Pascal MONIER

Contre : Patrick SUBIAS, Thierry GOUT

Une délibération devra être prise à cet égard.

Questions diverses.

Néant.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h05 mn